des Princes &c. Avril 1705.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en I T A L I E depuis le mois dernier.

I. T L y a quelques mois que le Prince Brancac-L cio Napolitain, legitima un fils naturel, qu'il avoit eu d'une jeune Bergere qui s'étoit devenu trouvée sur les pas de ce Prince étant à la chasse : Prince. & l'institua en même tems heritier de tous ses biens, & en attendant que la mort l'en rende maître, il le mit par interim en possession d'une de ses Terres en Calabre, ce Prince legitimé vient d'avoir une querelle avec un Gentilhomme de son voisinage, qui auroit eu des suites sans la prudence du Viceroi de Naples, qui leur envoya des Gardes à l'un & à l'autre; le commencement de la dispute vint de quelque differend sur le jeu, & s'étant dit quelques paroles piquantes, le Gentilhomme dit au nouveau Prince s'il ne se souvenoit déja plus du rang qu'il tenoit chez le Marquis de Carpegna, ce qui l'obligea de mettre l'épée à la main, mais la compagnie les separa: Rien n'offense plus que les veritez. & il n'y a pas encore fix mois que ce fils naturel portoit la livrée en qualité de laquais du Marquis de Carpegna, son pere ne s'étant avisé de lui faire du bien qu'à la fin de ses jours ; ce nouveau fortuné n'ayant eu aucune bonne éducation dans sa jeunesse, est devenu si fier depuis sa prosperité qu'on peut bien lui appliquer ces Vers.

Tandis

S 3

Laquais